36 000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Nº 422
FÉVRIER 2025

DOSSIER

Top départ pour le service public de la petite enfance

RÉSEAU

Des élus engagés pour soutenir les femmes

PAROLE À

Communs et communes mode d'emploi

36 000 communes
LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE
N° 422 FÉVRIER 2025

Édité par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) // 302 rue Garibaldi 69007 LYON

Fondateurs :
Etienne Furtos, Jean Herbin, François Paour, Gérard Pelletier, Pierre-Yves Collombat, Andrée Rabilloud

Rédaction :
302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :
Michel Fournier

Directeur de la rédaction :
Cédric Szabo

Rédaction en chef :
Pierre-Marie Georges

Journaliste : Lilou Wattier

Comité de rédaction :
Daniel Barbe, John Billard, Jean-Paul Carteret, Dominique Chappuit, Sébastien Gouttebel, Michel Gros, Nadine Kersaudy, Eric Krezel, Fanny Lacroix, Yvan Lubraneski, Gilles Noël, Louis Pautrel

Impression :
Imprimerie IPS // Dépôt légal : 1er trimestre 2025 // CPPAP 0626 G 84400 // ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :
Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :
Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : ©AdobeStock

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

04 37 43 39 80

amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

www.amrf.fr

@amrf

@Maires_Ruraux

@mairesrurauxamrf

Des maires au service des maires

Édito

Hissez haut, Maires ruraux

C'est un fameux trois-mâts, fin comme un oiseau
Hissez haut, Maires ruraux
Plus de 50 ans mais toujours jeunots
Je suis fier d'y être matelot
Tiens bon la vague, et tiens bon le vent
Hissez haut, Maires ruraux
Si Dieu veut, toujours droit devant
Nous irons jusqu'à l'an nouveau
Je pars pour de longs mois pour chercher magot
Hissez haut, Maires ruraux
D'y penser, j'en ai le cœur gros
En doublant les feux de tous ces rigolos
Tiens bon la vague et tiens bon le vent
Hissez haut, Maires ruraux
Si Dieu veut, toujours droit devant
Nous irons chez les parigots
On prétend que là-bas, l'argent coule à flots
Hissez haut, Maires ruraux
On trouve l'or au fond des ruisseaux
J'en ramènerai plusieurs lingots
Tiens bon la vague et tiens bon le vent
Hissez haut, Maires ruraux
Si Dieu veut, toujours droit devant
Nous irons jusqu'à Beauvau
Un jour, je reviendrai, chargé de cadeaux
Hissez haut, Maires ruraux
Au pays, je retrouverai mon crédo
À son doigt, je passerai l'anneau
Tiens bon le cap et tiens bon le flot
Hissez haut, Maires ruraux
Sur la mer qui fait le gros dos
Nous irons jusqu'au bout du rouleau

MICHEL FOURNIER
Président de l'AMRF

Sommaire

4
BRÈVES

7
DOSSIER

TOP DÉPART POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Parce qu'ils répondent aux enjeux d'équité territoriale et qu'ils sont susceptibles d'attirer des familles, les services d'accueil de la petite enfance constituent un enjeu majeur de l'attractivité des territoires ruraux. L'AMRF salue la mise en œuvre du Service public de la petite enfance et invite les élus à s'en saisir à travers plusieurs exemples concrets et opérationnels.

13
ACTUALITÉS

Statut de l'élu / le combat continue
Recensement / vers une réduction des délais
Finances / une DETR plus transparente ?
Santé / le numerus clausus au rapport
Jeunesse / portrait d'un délaissement

16
RÉSEAU

JURA // Le nouveau président Dominique Retord

CHARENTE // Convention avec le procureur

SAÔNE-ET-LOIRE // Faire parler les habitants sur leur commune

HAUTS-DE-FRANCE // Partenariat avec la Drac

FRANCE // Tour d'horizon des actions du programme ERRE

21
PAROLE À

LES COMMUNS POUR ABORDER LES TRANSITIONS DANS LES COMMUNES

Deux chercheurs livrent leur rapport de curiosité sur les travaux du Grand atelier des Maires ruraux pour la transition écologique sur le sujet des biens communs.

Le casse-tête rural des ZFE

La lutte contre la pollution et ses dégâts (avec un nombre de décès directement liés en hausse) ont amené l'État et le Parlement à créer des zones dites à faibles émissions. 100 % urbaines ou presque. Cette décision s'est accompagnée de mesures de limitations et de restrictions liées à la caractéristique de véhicule, plus ou moins polluant. La première zone a été créée en Chine en 2017. Depuis toutes les capitales et grandes métropoles ont suivi.

Aujourd'hui, la France voit sa carte des ZFE s'étendre depuis le 1er janvier, avec 30 nouvelles agglomérations plus petites concernées par cette réglementation, et par conséquent, une démultiplication des impacts sur les habitants vivant à proximité.

Quid de l'info aux habitants des territoires ruraux voisins ? Quid du souci des populations voulant transiter dans ces zones ou s'y rendre pour par exemple accéder aux soins, quand les solutions sont absentes du monde rural ?

Les acronymes en Z n'ont pas la cote en ruralité. Le Zan en est la plus récente incarnation. On voudrait créer ou amplifier une France à deux vitesses qu'on ne s'y prendrait pas autrement, même si au départ, l'enjeu justifie une action forte.

Et si ces Z étaient les victimes collatérales d'une absence de politique d'aménagement du territoire ? Un aménagement équilibré qui a laissé la place au soutien prioritaire à des politiques géolocalisées dans des périmètres limités, au risque de s'affranchir des conséquences au-delà. Le silo plutôt que l'info !

L'extension au 1er janvier des périmètres de ZFE, auquel le monde rural et ses habitants n'ont pas été associés à l'origine, suscite aujourd'hui une prise de conscience, maintenant que l'obstacle et ses conséquences très concrètes dans le quotidien sont là. Les entreprises comme les travailleurs pendulaires sont les plus impactés. Là encore le monde rural va devoir faire preuve de capacité d'adaptation comme le fait par exemple la commune d'Apprieu en Isère, valorisant l'outil de méthanisation comme source de carburant désormais toléré dans les ZFE voisines.

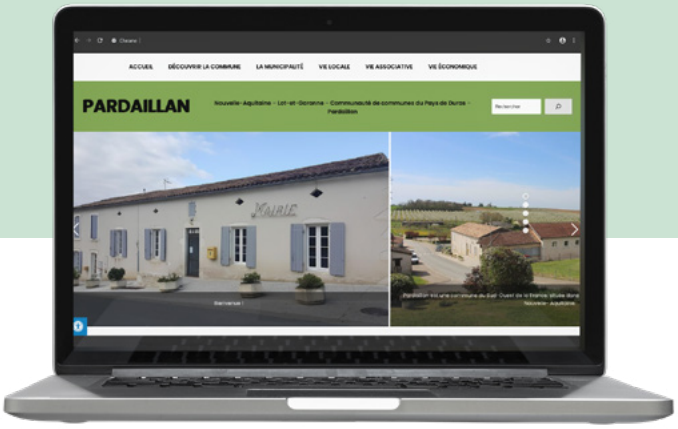

Le site du mois

Face à l'arrêt du service de son centre de gestion, la commune de **Pardaillan** dans le Lot-et-Garonne (330 habitants et 2 000 hectares) a décidé de confier son nouveau site internet communal à Campagnol.fr en fin d'année 2024. Nous avons donc repris les contenus de son ancien site que nous avons mis en forme dans le nouveau dans un délai contraint et raccourci de 15 jours. La commune profite depuis fin décembre d'un site simple et clair afin d'informer ses administrés.

À découvrir : https://pardaillan47.fr

campagnol.fr
Le site internet de votre commune

34 870

C'est le nombre de communes en France au 1er janvier 2025 après la publication au Journal officiel de l'installation de 46 communes nouvelles rassemblant 110 communes (soit une disparition de 64 communes).

Après la création de près de 800 communes regroupant plus de 2 500 communes (-1 700 communes) entre 2015 et 2019, seules 76 communes nouvelles ont été créés depuis 2020, soit 10 fois moins sur une même période de 5 ans.

Si la France comptait environ 41 000 communes au moment de la Révolution, leur nombre a fortement baissé durant le premier tiers du 19e siècle sous l'effet de la structuration de l'État pour s'établir à environ 37 000 en 1830, avant une légère phase de recréation.

Un chiffre stable jusqu'aux fusions dites « Marcellin » qui font passer le nombre de communes de 37 700 en 1971 à 36 400 en 1977, avant là aussi une légère phase de défusion, puisque 200 communes vont reprendre leur indépendance.

Ils ou elles ont dit...

La ZAN est louable et incontestable, mais n'oublions pas les usines et le logement. La ruralité est productive. Les usines ne s'installent pas boulevard Saint-Germain, à côté du ministère, mais à la campagne où la capacité d'accueil et de logement est plus grande

La ministre **Françoise Gatel** dans le journal La Tribune du 20 janvier

Je crois qu'aujourd'hui, il y a Paris, les grandes métropoles et le désert français, avec un gouffre à chaque étape. Le reste du tissu national disparaît médiatiquement et politiquement. L'aménagement du territoire est l'une des grandes questions devant nous

Le Premier ministre **François Bayrou** lors de son discours de politique générale du 14 janvier

L'histoire de la République est celle de l'avènement des corps intermédiaires, où l'État et le citoyen se rejoignent. Ils sont [...] le cœur battant de la démocratie, ce qui fait société. Et plus encore, ce qui fait l'émancipation de l'individu face au pouvoir de l'État

Le président du CESE **Thierry Beaudet** lors de ses vœux le 16 janvier

En bref·

Transition / Initiez-vous aux énergies renouvelables avec le réseau Cler qui, en partenariat avec l'AMRF, vous invite à la nouvelle édition de son parcours de formation dédié aux élus locaux à travers 4 modules alliant apports théoriques et témoignages inspirants. https://cler.org

Dotations / La DGCL, a indiqué qu'en raison des retards pris avec le décalage du vote du projet de loi de finances, la DGF ne devrait pas être notifiée le 31 mars, mais plus tard. La date butoir du 15 avril pour vos budgets devrait être ainsi repoussée.

Patrimoine & Biodiversité / Depuis 2009, la Fondation du patrimoine soutient des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel partout en France grâce à un programme spécifique en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France. 20 nouveaux lauréats du programme viennent d'être annoncés. www.fondation-patrimoine.org

Paysage / Le ministère de la Transition, en association avec les acteurs de l'aménagement, a publié un nouveau référentiel national des atlas de paysages à l'attention des élus pour susciter la création ou l'actualisation de la prochaine génération d'atlas de paysages. https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr

Commerces / Découvrez l'édition 2025-2026 du guide national des Bistrots de Pays, partenaires de l'AMRF, pour explorer toutes les bonnes adresses de la cuisine authentique du terroir. www.bistrotdepays.com

Urbanisme / Appel à candidature du programme ÉcoQuartier porté par le CEREMA qui met à dispositions des collectivités des aides en ingénierie et financières « à la carte ». Candidatures jusqu'au 29 avril. www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

VITOGAZ France

PROFITEZ D'UNE OFFRE SUR MESURE POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

Depuis 2017, Vitogaz France, acteur majeur en milieu rural, soutient les collectivités territoriales en accordant aux adhérents de l'AMRF

un prix du gaz propane en citerne négocié et encadré au niveau national.

Choisissez un fournisseur engagé

Société française indépendante depuis plus de 85 ans

Service Client certifié **NF Relation Client**

Des **chargés d'affaires locaux** qui se déplacent sur site pour réaliser une étude technique et un bilan énergétique gratuit

UN PROJET ? DISCUTONS-EN !

0 977 408 506

appel non surtaxé

CERTIFIED LR ISO 9001

NF SERVICE RELATION CLIENT À DISTANCE

SERVICE FRANCE GARANTI AFNOR 102303 commercialisation, approvisionnement, stockage, gestion du transport et distribution de GPL

PLATINUM Top 1% ecovadis Sustainability Rating OCT 2024

Partenaire de confiance depuis 2017

AMRF ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

© AMRF

TOP DÉPART POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Parce qu'ils répondent aux enjeux d'équité territoriale et qu'ils sont susceptibles d'attirer des familles, les services d'accueil de la petite enfance constituent un enjeu majeur de l'attractivité des territoires ruraux, à l'instar de l'offre scolaire. Très investie dans le comité de filière qui a prévalu à la création du Service public de la petite enfance, l'AMRF salue sa mise en œuvre et invite les élus à s'en saisir, que ce soit à l'échelle de leur commune ou de leur intercommunalité.

Depuis le 1er janvier 2025, le service public de la petite enfance (SPPE) redéfinit l'accueil des jeunes enfants en conférant aux communes, échelon de proximité par excellence, de nouvelles responsabilités en la matière. Ce dispositif, qui ambitionne de « *garantir un accès équitable et de qualité aux modes de garde sur l'ensemble du territoire* » est le fruit d'un long travail de concertation du comité de filière, auquel l'AMRF a activement participé.

En dépit de financements publics importants (15,3 milliards d'euros en 2019) et d'une politique familiale d'envergure, l'accueil des jeunes enfants demeure marqué par de fortes inégalités sociales et territoriales et par une offre d'accueil globalement insuffisante. Et, alors que 13 millions de travailleurs sont concernés par le travail en horaires étendus, atypiques, ou décalés, les parents concernés éprouvent des difficultés importantes à trouver une solution d'accueil. Dans son rapport sur les attentes des Français envers les politiques familiales en 2020, le Credoc rappelait la préoccupation majeure des parents à obtenir une place d'accueil de qualité pour leur enfant en crèche ou chez une assistante maternelle.

Parmi les différents acteurs du secteur, les collectivités locales sont engagées pour répondre à cette attente par le rôle déterminant qu'elles assurent dans la mise en œuvre de la politique publique d'accueil des jeunes enfants. Face aux défis que pose cette réforme (pénurie de professionnels, enjeux budgétaires, disparités territoriales dans l'offre d'accueil, et attractivité des métiers de la petite enfance), les communes (et leurs groupements), échelon de proximité, sont appelées à jouer un rôle stratégique nouveau en devenant autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant.

Un long travail de concertation du comité de filière, auquel l'AMRF a activement participé

Pour mieux appréhender les implications du service public de la petite enfance (SPPE) et accompagner les communes dans sa mise en œuvre, ce dossier en présente les fondements politiques, avant d'en expliquer différentes modalités de mise en œuvre. Si les exemples présentés illustrent la diversité de la palette d'options que les élus peuvent saisir, ils ont tous comme point commun de révéler l'engagement déterminé des Maires ruraux à servir leur population. •

CHIFFRES CLÉS

33 % **Un enfant sur trois vit dans une commune rurale**, soit exactement la même proportion que la population globale.

55 % Tous modes d'accueil confondus, c'est **le nombre de place à moins de 15 minutes** pour 100 enfants en milieu rural (contre 64 % en ville).

-2 pt Le **nombre de places chez une assistante maternelle recule** plus vite en milieu rural (-2 places pour 100 enfants) qu'en ville en France (-0,4).

+1 pt Cette diminution n'est pas compensée par **la hausse du nombre de places en crèche** en milieu rural (+1 place pour 100 enfants), alors qu'il augmente fortement en ville (+4).

8 % Il existe en moyenne à la campagne 8 **places en crèche situées à moins de 15 minutes** pour 100 enfants, contre 26 en milieu urbain.

24 % Les **horaires de travail atypiques des ruraux** entrainent un recours plus élevé aux modes d'accueil avant 8 heures ou après 19 heures (24 % contre 16 % en milieu urbain).

– Il a dit

Jean-Paul Carteret

1er vice-président de l'AMRF, maire de Lavoncourt (70)

« J'ai suivi de façon régulière les réunions du comité de filière. Au début, les associations d'élus des grandes villes – qui comme toujours sont les premières à parler, disaient « on n'a pas assez de places en crèche, on est obligé de faire des plannings… ». Je leur ai donc dit qu'ils avaient bien de la chance… Dans leur esprit, partout où il y a un collège, il y a une école et une crèche. **Mais pour nous les plus ruraux, qui sommes loin d'un collège, à 10-15 kilomètres, on manque souvent d'accueil** tandis que le nombre d'assistantes maternelles à domicile diminue partout.

Le SPPE intègre cette problématique rurale. C'est pourquoi, j'avance trois arguments à mes collègues pour qu'ils s'en saisissent, notamment ceux qui ont une école dans leur village, mais sans solution de garde pour les petits :

- Installer une micro-crèche ou une crèche familiale dans l'école, **c'est aménager le territoire, car on crée un nouveau service de proximité**
- **On facilite la vie des parents** qui pourront conduire au même endroit les tout-petits et les plus grands à l'école maternelle et primaire avant de partir au travail (et inversement le soir). **La proximité est synonyme d'économies !**
- Enfin, c'est une manière de **placer l'enfant au cœur de la réflexion**, et ça il n'y a que les Maires ruraux qui en parlent. **Je pense notamment aux temps passerelles rendus possibles avec la classe maternelle**, essentiels pour contribuer aux apprentissages fondamentaux tout en facilitant la continuité éducative.

Nous avons le soutien de la CAF et de l'Éducation nationale qui sont favorables à déployer ce type de modèle. C'est aussi une manière de lutter contre la pénurie des assistantes maternelles en salariant des nounous qui en ont marre de faire de l'administratif. »

Mise en œuvre du SPPE : ce qui change au 1er janvier 2025

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a créé, au 1er janvier 2025, le Service Public de la Petite Enfance (SPPE). À cette date, les communes sont autorités organisatrices (AO) de l'accueil du jeune enfant, avec un certain nombre de compétences nouvelles à la clé, variables selon le nombre d'habitants.

Si la commune est autorité organisatrice de la Petite enfance depuis le 1er janvier, elle peut transférer ces compétences à l'intercommunalité (comme c'était parfois déjà le cas jusqu'ici, dans le cadre de la compétence Action sociale des EPCI à fiscalité propre, ce qui permet de ne pas désorganiser ce qui était en place).

La notion d'autorité organisatrice ne fait donc pas obstacle à un transfert, total ou partiel, de ces compétences à un EPCI ou un syndicat mixte (le nombre d'habitants dont il est tenu compte correspond en ce cas à la population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences).

Quelles compétences obligatoires & Pour quelles communes ?

Toutes les communes (dont les communes de moins de 3 500 habitants) devront obligatoirement exercer les deux compétences suivantes :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.

Les communes de plus de 3 500 habitants devront obligatoirement exercer les compétences suivantes (ces compétences sont facultatives pour les communes de moins de 3 500 habitants) :

- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'un Relais Petite Enfance sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Entretien

Jean-Baptiste Frossard

Directeur de projet service public de la petite enfance & Secrétaire général du comité de filière petite enfance

Quels sont les objectifs de cette réforme ?

Pour comprendre la philosophie générale de la réforme et saisir l'importance de porter politiquement l'idée d'un service public de la petite enfance, il faut repartir de ce qui fait défaut au départ. Le constat est celui d'une double difficulté. D'abord un déficit d'offres sur le plan quantitatif : on estime qu'il manquerait 200 000 solutions d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans. Un maillage très hétérogène des offres ensuite, qui révèle une profonde inégalité territoriale, notamment si l'on vit dans les quartiers de politique de la ville ou en milieu rural, avec de fait, de grandes disparités sociales. Sans oublier que tout ceci se double d'une autre difficulté liée à la qualité de l'accueil. Plusieurs rapports font état d'une qualité dégradée, notamment en termes de recrutements, avec une pénurie de professionnels et un fonctionnement sous tension des établissements.

Répondre à ces difficultés doit cependant être guidé par une profonde compréhension des besoins des jeunes enfants. Il existe une littérature internationale abondante sur l'importance de l'accueil des tout-petits sur leur santé globale et la cohésion sociale. En France, les travaux de Boris Cyrulnik sur les 1000 premiers jours ont permis de pointer cette période clef pour le développement de l'enfant, sa santé et celle de l'adulte qu'il deviendra. Le service public de la petite enfance est une manière de répondre à cet enjeu déterminant des premières années de l'enfant.

« Le SPPE répond à l'enjeu déterminant des premières années de l'enfant »

Qu'est-ce qui change avec la mise en œuvre du SPPE ?

On passe d'une politique pensée à partir de l'emploi pour aller vers une politique qui soit au service des besoins de l'enfant. L'objectif de permettre aux parents d'aller travailler et de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes demeure, mais la sécurité de l'enfant est devenue prioritaire. À partir de là, l'idée du SPPE est que cela ne peut pas être une compétence facultative, mais qu'il faut au contraire que partout dans les territoires on se saisisse de cette question, avec une réponse structurée et globale pour accompagner les enfants dans leur développement et les parents dans leur parentalité. C'est certes une réforme de clarification de la gouvernance, mais aussi une réorientation significative des visées de cette politique publique.

On a abouti à une réforme qui confie cette politique à l'échelon communal, car c'est lui qui est au plus proche des habitants. Jusqu'ici, les communes ou leurs groupements, étaient dans une posture de gestionnaires. Avec cette réforme, le bloc communal devient le pilote d'une politique globale d'analyse de l'offre et des besoins, dans le but de développer une stratégie d'ensemble avec tous les partenaires. L'échelon communal est le garant d'une politique de santé publique universelle, et avec le SPPE, nous sommes convaincus que le fait d'avoir un pilote de cette stratégie globale permettra d'améliorer la qualité de l'offre d'accueil.

Quels sont les outils à disposition des élus pour les accompagner ?

Les partenaires, et en premier lieu la CAF, ont mis en place des outils d'accompagnement performants. Au-delà de ses financements, la CAF est positionnée pour apporter son expertise de diagnostic et d'ingénierie, c'est donc un premier partenaire essentiel pour les maires. On a aussi des référentiels nationaux qui vont sortir et qui seront les feuilles de route pour les élus locaux. Leur but sera de rassurer l'élu dans son rôle d'animation de réseau pour assurer un travail collectif de qualité et une montée en compétences. Tout est mis en œuvre pour permettre aux communes d'assumer leurs deux compétences obligatoires, à savoir le recensement de l'offre ainsi que l'information et l'accompagnement des familles.

Comment espérer que le SPPE soit un levier d'attractivité pour les professionnels ?

La faiblesse de l'offre c'est sa mauvaise répartition, avec des zones urbaines surdotées… Cela renvoie en partie aux difficultés budgétaires des plus petites collectivités pour réussir à se positionner afin de recruter des professionnels. Avec le comité de filière, on mène tout un travail de fond sur l'attractivité qui vient s'adjoindre au SPPE, autour de la revalorisation salariale (avec des aides importantes), mais aussi pour aider les acteurs du réseau à repérer et former des personnes en demande d'emploi ou en reconversion. Mais la question fondamentale reste que si l'attractivité des métiers de la petite enfance s'est dégradée, c'est parce que la qualité s'est dégradée. Le SPPE est aussi une manière de revaloriser les gestes professionnels pour donner envie et confiance aux professionnels.

Plus globalement, il s'agit de repositionner la petite enfance au même niveau d'exigence que celui que l'on a pour l'école. Il y a une bataille culturelle à mener pour faire comprendre que ce qui se fait dans les premières années de l'enfant est absolument essentiel. Cette réforme du SPPE contribue à ce nécessaire changement de regard, et nous savons pouvoir compter sur les communes et les élus ruraux pour porter cette stratégie qui accorde une place aussi importante à la petite enfance, que celle que l'on donne à l'école. ●

Les communes rurales s'engagent dans la petite enfance

58 — NIÈVRE

Michel Marie, **maire de Châtillon-en-Bazois (840 hab. & 1 900 ha.)**

« Châtillon-en-Bazois accueille un des quatre centres sociaux de l'EPCI. Une petite crèche de 13 places a ouvert ses portes en 2008 à Alluy pour pallier le manque d'accueil des jeunes enfants sur le territoire. Malgré des enjeux politiques concernant le choix de son emplacement à l'époque, elle a finalement accueilli un relais petite enfance (RPE), ainsi qu'une référente famille qui gère les animations collectives pour la petite enfance.
Un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) a également ouvert en janvier 2020, pour accueillir les familles non adhérentes au centre social de manière anonyme, afin d'éviter leur isolement et tisser du lien avec les enfants non scolarisés. *Les LAEP sont des espaces ouverts aux enfants de moins de 4 ans, qui les accueille anonymement, gratuitement et sans inscription pour la durée souhaitée sur les temps d'ouverture du lieu. Aménagés spécifiquement pour la petite enfance, les LAEP sont essentiels pour rompre l'isolement et discuter de manière bienveillante avec les jeunes parents. La présence des autres parents permet d'échanger sur les sujets liés à la parentalité.*
Le soutien de la CAF, via des conventions spécifiques comme la charte relative aux crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip), aide également à financer ces initiatives. Elles offrent des solutions concrètes pour accompagner le retour à l'emploi des parents en leur permettant de déposer leurs enfants à la crèche. »

27 — EURE

Laurance Bussière, **maire de Daubeuf-la-Campagne (245 hab. & 600 ha.)**

« Il est essentiel de cerner les besoins fondamentaux des enfants et de proposer des solutions d'accueil de qualité pour les jeunes en milieu rural, ainsi que de répondre aux attentes des habitants. La demande croissante des parents pour ce type de service souligne l'importance d'équilibrer vie professionnelle et vie familiale, même dans un cadre rural. Dans notre communauté de communes par exemple, cinq crèches ont été construites et fonctionnent très bien. ***En offrant des services adaptés aux familles, le territoire devient plus attrayant, en particulier pour les jeunes couples désireux de s'installer à la campagne.*** *Les parents d'aujourd'hui recherchent des solutions de garde fiables pour leurs enfants. En répondant à cette demande, on favorise l'épanouissement des familles et on leur permet de mieux équilibrer vie professionnelle et vie personnelle.*
Les premières années de la vie d'un enfant sont cruciales pour son développement. Un accueil de qualité en collectivité l'aidera à développer ses compétences sociales et à apprendre à interagir avec les autres.
Le principal défi est le manque de places disponibles dans les structures d'accueil, ainsi que la difficulté à recruter du personnel. Il est essentiel de rester attentif à l'évolution de la situation et aux potentielles nouvelles orientations. Le SPPE pourrait notamment introduire de nouveaux financements ou de nouvelles réglementations susceptibles d'influencer les projets. »

73 — SAVOIE

Edouard Meunier, **maire de Queige (900 hab. & 3 200 ha.)**

« Depuis 2016, j'observe une croissance démographique dans ma commune de 900 habitants située dans le Beaufortain, près d'Albertville. Avec sa natalité croissante (14 naissances enregistrées l'an dernier), Queige attire les jeunes couples, mais se heurte à un problème de taille : le manque de places pour l'accueil des tout-petits. Aujourd'hui, les deux assistantes maternelles qui exercent sur la commune sont saturées. ***L'intervention de Jean-Paul Carteret sur la Petite Enfance lors du congrès de l'AMRF en Côte d'Or a conforté la commune dans son choix d'aménager des structures de petite enfance pour maintenir l'école ouverte.***
Un projet de micro-crèche avait déjà été lancé en 2017. Il avait finalement été retardé par les dispositions de la loi NOTRe, alors que la compétence Petite Enfance venait d'être attribuée à la communauté d'agglomération Arlysère (39 communes, 62000 habitants). Puisque cette dernière ne valorisait pas le projet de micro-crèche, en 2021, la CAF nous avait suggéré de retravailler la proposition du dossier avec l'intercommunalité. Ce n'est qu'en 2022 qu'un accord a été trouvé avec Arlysère. ***La compétence petite enfance a finalement été transférée à Queige, lui permettant de porter ce projet soutenu par trois autres communes du Beaufortain.***
Prévue pour 2026, la micro-crèche sera aménagée au cœur du village, à la place de l'ancien presbytère. Avec 12 places et un fonctionnement en PSU (Prestation de Service Unique), elle proposera un accueil accessible financièrement pour les familles. Le bâtiment accueillera également 12 logements destinés aux jeunes familles, qui pourront utiliser le service au pied de leur logement.
Estimé à un peu plus de 700000 euros, ce projet bénéficie déjà de subventions de la CAF, du département et de l'État. Cette micro-crèche représente une réelle opportunité de dynamiser tout le territoire du Beaufortain. »

33 — GIRONDE

Daniel Barbe, **maire de Blasimon (1 000 hab. & 3 000 ha.)**

« En tant que président de mon EPCI regroupant 50 communes girondines, j'estime qu'il est essentiel d'organiser le territoire en intégrant les services de la petite enfance. Depuis 2020, la communauté gère les crèches, les RPE et les animations pour les plus petits. Son but est de favoriser la proximité pour permettre aux assistantes maternelles de faire des déplacements courts et centralisés sur une commune.

À partir de février, cette vision s'appuiera sur une organisation optimisée : les deux crèches, distantes de 18 km, partageront une éducatrice de jeunes enfants (EJE) qui accompagnera les familles, les communes et l'animatrice du RPE. ***Cette optimisation du service permettra aux parents de mieux s'installer sur le territoire en leur libérant du temps pour évoluer professionnellement.***

Puisque notre EPCI est déjà structuré pour répondre aux problématiques territoriales, la réforme du SPPE rendra la compétence petite enfance officiellement communautaire, renforçant une organisation collégiale qui privilégie l'échange entre les structures.

Aujourd'hui, le monde rural est particulièrement confronté aux difficultés de recrutement des éducateurs de jeunes enfants (EJE) face aux communes urbaines qui proposent souvent des salaires plus élevés. ***Le SPPE peut alors être une force pour recruter du personnel, aider à former et positionner les éducatrices sur le territoire.*** *Cela facilitera le travail d'équipe, en étant une source d'ingénierie en continuité de l'action communale. »*

La bibliothèque de Blasimon (33) accueille des séances de bébés lecteurs organisées par les animateurs du relais petite enfance de la communauté de communes.

©Blasimon

70 — HAUTE-SAÔNE

Jean-Paul Carteret, **maire de Lavoncourt (337 hab. & 500 ha.)**

« En Haute-Saône, les regroupements pédagogiques concentrés sont nommés "pôles éducatifs". L'un de ces pôles est aujourd'hui implanté à Lavoncourt et il en est ainsi depuis 1975. Il regroupe une classe maternelle et trois classes primaires et couvre un "bassin de vie scolaire" composé de 11 villages. Au niveau de sa gouvernance, chaque commune y est représentée par deux délégués, et c'est le syndicat qui gère l'école. Président de ce syndicat au début des années 2000, j'ai souhaité construire une nouvelle classe maternelle et j'ai transformé l'ancienne en ludothèque, lieu d'accueil et d'échange pour les jeunes parents et les assistantes maternelles avec les tout-petits.

Pour pallier la pénurie d'assistantes maternelles, l'idée est de ***transformer cette ludothèque, bien intégrée au pôle éducatif, en Service Public de la Petite Enfance sous la forme d'une crèche familiale. Avec ce service nouveau de proximité, véritable levier de l'aménagement du territoire, les parents conduiront au même endroit les petits à la crèche familiale et les plus grands à l'école.*** *Les fratries seront regroupées. Sur des temps passerelles, les petits de la crèche familiale pourront partager des temps d'apprentissages ou de motricité avec les écoliers de la maternelle.*

Ce projet d'investissement reçoit le soutien de l'Éducation Nationale et de la CAF. Il donne du sens à un village d'avenir, petite centralité à une quinzaine de kilomètres du collège et de la crèche la plus proche. »

68 — HAUT-RHIN

Marie-Paule Gay, **maire d'Aubure (370 hab. & 1 200 ha.)**

« Aubure est un petit village d'Avenir, niché au cœur des montagnes alsaciennes. Pour beaucoup de familles, c'est un réel parcours du combattant de concilier les trajets jusqu'au travail et la garde des enfants. À cause de ce problème, les jeunes couples ne veulent plus faire d'enfants et la natalité finit par baisser dans la commune comme dans beaucoup d'autres. Pour qu'elle reste attractive et pour préserver le futur de l'école, il est important de valoriser les structures périscolaires, mais aussi celles de la petite enfance.

La réforme du SPPE m'a donné un réel coup de pouce pour prioriser mon projet de micro-crèche. Pensée comme un véritable « cocon familial », elle permettra aux parents de faire garder leurs enfants pendant leurs horaires de travail et de leur redonner envie de s'installer dans le village. *La crèche sera aménagée près d'un béguinage d'appartements pensés pour les seniors en difficulté qui souhaitent rester dans le village. En cas d'absences ou de congés de la part des assistantes maternelles, les seniors pourraient s'occuper des tous petits, en renforçant ainsi les liens intergénérationnels.*

Un hôtel sera d'ailleurs bientôt créé et accueillera 150 nouveaux employés à côté de la commune. Il est nécessaire de penser aux enfants qui arriveront en mettant en place des réformes simples pour répondre à une demande croissante, sans passer par des normes juridiques complexes. Pour l'instant, le projet est toujours en préparation. Avec les aides de la CAF, de l'EPCI, du département et de la Région, je compte dynamiser le village en offrant un cadre de vie adapté aux nouvelles familles. »

– Elle a dit

Gaëlle Choquer-Marchand

Directrice générale déléguée chargée des politiques familiales et sociales de la Cnaf

« Depuis toujours, la CAF croit au maillage rural de la petite enfance : notre conviction historique est que le sujet des modes d'accueil concerne tous les types de territoire. Il n'est pas envisageable que les territoires ruraux en soient exclus, d'autant que **beaucoup d'élus s'engagent avec énergie dans le pari de faire venir des habitants, en s'appuyant sur une offre de services renouvelée**. C'est la preuve que le seul sujet des territoires ruraux n'est pas celui de l'accompagnement du vieillissement !

En plus des aides génériques, la CAF a prévu des majorations de nos interventions financières en zone FRR+. Mais le nerf de la guerre ce n'est pas que l'argent, il faut aussi permettre aux maires ruraux de se doter d'une ingénierie de projet. **C'est dans ce cadre que l'on a sollicité nos collègues de la MSA et de l'ANCT pour publier un kit d'accompagnement qui facilite le travail des maires, en organisant l'articulation des financements et le renforcement des compétences**. Notre engagement s'appuie aussi sur le renforcement des équipes au sein des CAF, avec le recrutement d'experts mutualisés entre les CAF qui aident à la réalisation de projets, en tenant compte des besoins financiers, mais aussi et surtout, pour adapter notre service aux territoires moins denses.

« J'invite les maires ruraux à contacter leur CAF pour faire un point de situation »

C'est vrai qu'historiquement notre action était centrée sur les relais petite enfance du fait qu'il y avait beaucoup d'assistantes maternelles à la campagne. Mais on voit que cela décroit fortement, et c'est là que l'on intervient pour trouver d'autres propositions comme les crèches, les micro-crèches, les MAM, etc. La demande des parents se double en effet aujourd'hui des enjeux de qualité de vie au travail des professionnels. Par ses financements, la CAF aide à conforter les compétences des salariés (analyse de la pratique, etc.), mais aussi contribue à de bonnes conditions d'accueil avec un accompagnement spécifique sur la rénovation pour la qualité de vie au travail : salle de pause, équipements, initiatives et projets de fonctionnement, etc. »

Quels modes de financement ?

Les projets de crèches, micro-crèches ou de MAM permettant l'accueil du jeune enfant, peuvent compter sur des soutiens financiers multiples.
En premier lieu au niveau de l'État, avec la DETR finançant régulièrement tout type de projet permettant la création ou le maintien des services au public en zone rurale mais aussi avec la DSIL, susceptible d'être accordée pour un projet petite enfance, s'il s'avère inscrit dans un contrat avec votre EPCI.
Du côté des acteurs sociaux, la CAF est le financeur par excellence avec plusieurs plans d'investissement dont les communes peuvent se saisir, sachant que dans certains territoires, la MSA est susceptible d'accorder un soutien au titre de sa mission d'action sociale en zone rurale.
S'ils sont plus difficilement mobilisables, les fonds européens (FEDER et LEADER) peuvent également être des pistes.
Enfin, le panel ne serait pas complet sans citer les subventions accordées par les autorités locales décentralisées, que sont la région et le département, en tant que chef de file des solidarités et de l'action sociale.

À noter qu'un kit CNAF / CCMSA / ANCT pour aider les communes à mettre en œuvre le service public de la petite enfance en zone rurale a spécifiquement été crée à l'attention des élus ruraux.

L'AMRF s'engage

Modification de la composition du Comité Départemental des Services aux Familles

Si le SPPE est une opportunité pour mailler le territoire en offre de garde, il est indispensable, pour les Maires ruraux, que la composition du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) soit confortée dans la déclinaison concrète de ce dispositif.
Mais à ce jour, l'article D214-3 du Code de l'Action sociale et des Familles prévoit que les représentants des maires, au sein de ce comité, sont « désignés par l'association départementale des maires [...] » et que parmi les vice-présidents du comité soit nommé « un maire, adjoint au maire ou président d'EPCI du département, désigné par l'association départementale des maires ».

Au regard des enjeux du Service Public de la Petite enfance en termes d'aménagement du territoire et d'accompagnement des communes rurales sous-dotées en offre de garde, il paraît essentiel que puisse siéger - a minima - un membre désigné par l'Association des Maires Ruraux (AMR) du département, de manière à permettre aux maires des communes rurales d'être systématiquement représentés dans ces comités.
De la même manière qu'au national, l'AMRF est associée dans les instances de concertation de la Petite enfance ; il est indispensable que les AMR départementales soient associées localement dans les CDSF.

— STATUT DE L'ÉLU

Le combat continue

Y aura-t-il des avancées pour les futurs candidats aux élections municipales de 2026 quant à leur statut ? Rien n'est moins sûr à ce jour, même si les espoirs sont réels. Le calendrier a été chamboulé du fait de la dissolution, puis des équilibres parlementaires aboutissant à la censure. Tout cela décale dans le temps des textes qui auraient dû être traités plus vite. C'est le cas de la proposition de loi à l'initiative de l'ancienne sénatrice devenue ministre de la Ruralité, Françoise Gâtel. Votée le 7 mars 2024 à l'unanimité au Sénat, un an plus tard, elle n'est toujours pas programmée dans le calendrier parlementaire de l'Assemblée.

Plusieurs raisons à cela : le calendrier prioritaire pour le projet de loi de finances et la hiérarchie des textes qui, en raison des débats dans l'opinion (ou dans les services de l'État, soucieux de prioriser leur texte), ne favorise pas la prise en compte du statut de l'élu.

Il faut donc peser. C'est ce à quoi s'emploie l'AMRF en mobilisant son réseau d'élus et en interpellant parlementaires et membres du Gouvernement. Ainsi, le président Michel Fournier a écrit à François Bayrou mi-janvier pour l'interpeller sur l'importance de ne pas perdre de temps, ni sur le statut de l'élu, ni sur le changement de mode de scrutin pour sécuriser le devenir des projets communaux. Il l'a notamment invité à intégrer le sujet des indemnités des maires dans le projet du Premier ministre de créer une Banque de la démocratie. Ce faisant, si l'implication du Gouvernement est nécessaire, cela n'exclut pas une initiative de l'Assemblée d'inscrire sur son calendrier propre un tel texte, afin d'accélérer les choses à un an du scrutin.

Michel Fournier a interpellé le Premier ministre sur l'importance de ne pas perdre de temps, ni sur le statut de l'élu, ni sur le changement de mode de scrutin

Ainsi la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée avance sur une position trans-partisane pour début février qui rendrait plus simple une adoption d'une loi enrichie (notamment des propositions de la députée Violette Spillebout) par rapport au texte sénatorial. C'est en ce sens que l'AMRF alimente le travail parlementaire avec des propositions de mesures qui sont aujourd'hui absentes comme la suggestion d'une cérémonie reconnaissant le rôle du maire par la République, l'écriture des dispositions dans le code du travail, l'augmentation du volume du droit d'absence. Bref du pain sur la planche pour que les élus de demain puissent entamer le mandat à venir dans de meilleures conditions. ●

De nouvelles dispositions qui permettront aux élus membres des commissions départementales DETR de s'impliquer davantage dans l'attribution et le contrôle de cette dotation d'investissement

— FINANCES

Vers plus de transparence sur la DETR

Avec l'aval du Gouvernement, les sénateurs ont adopté de nouvelles dispositions au PLF 2025 qui permettront aux élus membres des commissions départementales DETR, de s'impliquer davantage dans l'attribution et le contrôle de cette dotation d'investissement. Reprenant les propositions de l'AMRF, les membres auraient désormais connaissance de l'ensemble des demandes de DETR adressées en préfecture (avec les montants demandés) et seraient invités à rendre un avis, non plus sur les seules subventions dépassant les 100 000 euros, mais sur l'ensemble des subventions supérieures à 50 000 euros.
Reste désormais aux parlementaires à transformer l'essai, d'abord en maintenant ces dispositions en commission mixte paritaire, avant d'approuver définitivement le PLF. ●

REPÉRÉ POUR VOUS – ÇA VIENT DE SORTIR !

- ***Loin de Paris – Raconter les territoires*** **(éditions de l'Aube, 232 p.) est un ouvrage collectif croisant les récits et les points de vue de 26 auteurs aux parcours différents pour illustrer les différentes manières de vivre la ruralité. Une riche contribution de mise en visibilité des ruraux.**
- ***Exode urbain : on vous a menti*** **(Salientes éditions, 136 p.) est un ouvrage du journaliste Frédéric Ville qui livre une enquête richement documentée sur l'émergence du concept d'exode urbain au moment du Covid et analyse ses nombreux écueils.**
- ***Ceux qui reviennent*** **(Edition Payot, 256 p.) de la sociologue Pauline Rochart s'intéresse à rendre visible les parcours des jeunes qui retournent vivre dans leur territoire d'origine. Une invitation aussi à penser ce qui relie les territoires plutôt que de les opposer.**

— JEUNESSE

Des jeunes ruraux délaissés

Dans son rapport publié le 7 janvier 2025, l'Inspection générale des affaires sociales déplore les manquements des politiques publiques envers les jeunes ruraux. Souvent qualifiés d'« invisibles », ils représentent pourtant un enjeu crucial pour l'avenir de leurs territoires.

Malgré leur insertion plus précoce que les urbains sur le marché du travail, ils sont confrontés à un taux de chômage de 22%. Plus d'un tiers d'entre eux sont employés en contrat temporaire et seuls 28% accèdent à l'enseignement supérieur, soit 9% de moins que dans les villes. Le rapport pointe notamment du doigt le dilemme récurrent de devoir choisir entre quitter le territoire, ou trouver un emploi pour y rester.

Les jeunes ruraux sont également touchés par l'isolement et le déficit de services publics et d'infrastructures qui pèse sur leur santé mentale. Leur éloignement des structures d'accompagnement contribue à l'allongement de leur temps de déplacement et freine leur accès à la santé et à l'emploi.

L'Igas constate néanmoins une attention nouvelle accordée aux politiques de jeunesse et d'inégalité, avec la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et le Pacte des solidarités soutenu par l'État, en complément de l'action des départements. Pour autant, l'institut estime que les politiques publiques ciblent encore trop peu les jeunes ruraux précaires. Bien que des offres s'élargissent vers les zones à habitats plus dispersés, les dispositifs de formation et d'accompagnement vers l'emploi ou la santé sont par exemple concentrés dans les agglomérations.

Des initiatives d'« aller-vers », des démarches « hors-les-murs » et des formations hybrides pourraient pourtant améliorer l'accompagnement des jeunes ruraux dans leurs démarches socio-professionnelles. Mais les obstacles persistent et le financement des structures d'accompagnement demeure un frein important. ●

D'après le rapport, 338 000 jeunes ruraux âgés de 18 à 24 ans vivent sous le seuil de pauvreté

En bref·

Congrès 2025 Il aura lieu du 27 au 29 septembre 2025 au Futuroscope. Une aubaine pour parler des villages d'avenir à quelques mois des municipales. **/Transition** Fanny Lacroix, vice-présidente, représentera l'AMRF au sein du comité d'appui mis en place par la Cour des Comptes en prévision du rapport public annuel sur la transition écologique. **/Transition (2)** La prochaine étape du Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique aura lieu fin mars dans le Gard. **/Villages** L'AMRF sera auditionnée par l'inspection générale de l'administration pour un premier point d'étape sur le programme Villages d'avenir. **/Prix** John Billard, secrétaire général de l'AMRF présidera le Prix territoriaux 2025 – La Gazette – GMF. **/Services publics** Daniel Barbe, maire de Blasimon (33) représentera l'AMRF au groupe Services Publics du Parlement rural Français.

— SANTÉ

La cour règle ses comptes au numerus

Depuis 1971, la loi Faure permettait au ministre de la Santé de fixer le nombre d'étudiants admis en études de médecine. Mais les très faibles quotas imposés par le numerus clausus ont été la conséquence directe de la baisse de la densité des médecins en activité. Ce phénomène, aggravé par le vieillissement des praticiens, a accentué les disparités entre zones rurales et urbaines (voir les études de l'AMRF à ce sujet).
Pour pallier le problème, l'État avait donc pris la décision de supprimer le numerus clausus en le remplaçant par le numerus apertus à la rentrée de 2020. Déterminé chaque année par l'ARS et le doyen des facultés de médecine de chaque région, il devait permettre d'établir un nombre plus ajusté d'étudiants acceptés en médecine en fonction des besoins des territoires.

Le bilan d'un échec

Dans son rapport publié en décembre 2024, la Cour des Comptes fait un bilan « *plus que mitigé* » de cette réforme qu'elle qualifie d'échec. En effet, depuis la mise en place du système, le nombre d'étudiants en médecine n'a finalement pas beaucoup augmenté à cause du manque de place dans les universités. Sur les trois premières années de la réforme, la Cour des Comptes a notamment constaté une diminution du nombre d'admis en pharmacie et en maïeutique, des filières déjà en perte d'attractivité, au profit de la médecine et de l'odontologie, sans lien évident avec les besoins territoriaux.
Finalement, la réforme jugée complexe et peu lisible, a même été contre-productive sur la réussite des étudiants et la diversification des profils, avec un affaiblissement des chances des jeunes ruraux d'accéder aux filières d'études de médecine. Pour remédier à ces écueils, la Cour des Comptes préconise une simplification du système avec une voie d'accès unique aux études de santé, sans redoublement en première année, intégrant des passerelles hors santé pour diversifier les parcours.

L'urgence de simplifier les parcours d'études

Un échec des mesures visant à augmenter les effectifs que déplore Gilles Noël, vice-président de l'AMRF en charge de la santé, qui souligne l'absence de politiques favorisant le retour des étudiants formés à l'étranger (voir *36000 Communes* nº 414). Selon lui, l'inégalité d'accès aux soins continue de s'aggraver dans les territoires ruraux, tandis que le secteur hospitalier s'enlise, faute de médecins : « *l'AMRF milite pour que l'État prenne enfin ses responsabilités et fasse réellement évoluer le système afin que nos concitoyens puissent bénéficier d'une couverture médicale aussi complète que possible, partout, pour tous et tout le temps !* » ●

— RECENSEMENT

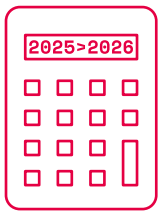

Avancée d'un an des dates de référence

L'Insee travaille à une réforme qui réduira le délai de publication des populations de référence - ce que l'on appelait encore récemment les populations légales. L'enjeu est de taille, puisque pas moins de 350 dispositifs ou mesures, à commencer par le calcul de la DGF, s'appuient sur ces données. Visant à s'approcher au plus près des réalités de terrain, le chantier, qui répond à une attente de nombreux élus locaux, pourrait aboutir au début du prochain mandat municipal. Les populations de référence de l'année 2025 devraient ainsi être publiées à la fin de l'année 2026 (pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027), avec un an d'avance sur le calendrier habituel. ●

/Commerce Le 13 mars, le commerce innovant au service du renouveau rural sera au cœur des travaux des établissements publics fonciers locaux à Clermont-Ferrand. **/Assemblée** Le 13 février aura lieu la 4e édition des Rencontres de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation consacrée aux services essentiels dans les territoires ruraux. **/Ifer** Un sénateur dépose une proposition de loi pour permettre aux communes rurales exclues du bénéfice de l'Ifer de la toucher, sans modification du taux (20 %). L'AMRF quant à elle défend toujours l'idée d'augmenter la part dédiée aux communes concernées par l'installation d'ENR. **/Municipales 2026** L'AMRF est partenaire de l'étude du Cévipof, pour analyser la volonté des maires de se représenter à un an des élections municipales de 2026.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES RURAUX

39 — JURA

Dominique Retord

Ce rôle de proximité et d'écoute active des citoyens est une occupation au quotidien

« Élu en 2020 en pleine pandémie, nous avons avec mon équipe tout de suite travaillé sur des sujets urgents comme l'eau, avec la mise en chantier d'une adduction entre nos deux villages. Nous avons également travaillé à améliorer les aires de jeux qui apportent un bien-être aux habitants, et avons œuvré pour la rénovation des infrastructures locales des bâtiments et des logements de la commune. Par ailleurs, sensible à la transition énergétique et écologique, j'ai porté avec mes conseillers la réalisation de sentiers de mobilité douce et un parcours santé est en chantier. L'isolation thermique de certains bâtiments a aussi été prise en compte, et nous menons une étude sur l'implantation de photovoltaïque en autoconsommation pour réduire la facture énergétique. Mais au-delà des sujets de développement local et de transition, je conçois mon rôle de maire comme devant être à l'écoute de mes concitoyens afin de répondre à leurs préoccupations, avec la volonté de renforcer le lien social dans la commune. Ce rôle de proximité et d'écoute active des citoyens est une occupation au quotidien.

Engagé dans l'association des maires ruraux du Jura depuis plusieurs années, j'ai pris la présidence en 2024 à la suite de Josette Piers qui a effectué un travail de fond essentiel et qui mérite d'être poursuivi. Notre rôle est d'être dans le partage d'expérience et le soutien entre élus ruraux, afin d'apporter des solutions concrètes aux problématiques que rencontrent les élus de nos territoires ruraux. L'AMR a un rôle fédérateur et de porte-parolat : alors que la ruralité est malmenée, je suis le relais des élus de mon département sur des sujets comme la simplification des démarches administratives et des normes, la problématique de l'école, la mobilité et le transport. Sans oublier l'urbanisme, avec le ZAN qui nous promet un bel avenir... Sur tous ces sujets, je sais pouvoir compter sur le soutien de l'AMRF, et ma participation au dernier congrès des Maires ruraux à Saint Julien, par les rencontres que j'y ai fait, a été un véritable moteur de mon engagement. »

DISTINCTION

Toutes nos félicitations à Nadine Kersaudy qui fait partie de la dernière liste des personnalités promues au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Pour la maire de Cléden-Cap-Sizun depuis 1995 et présidente de l'association des maires ruraux du Finistère depuis 2008, cette distinction vient reconnaitre son engagement, sa rigueur et son professionnalisme. Mais plus encore, pour ceux qui la connaissent, elle incarne le combat d'une femme élue. Son enthousiasme et ses convictions sont le symbole d'une combattante qui ne cesse de défendre le monde rural. Bravo et merci Nadine.

16 — CHARENTE — **SÉCURITÉ**

Renforcer les liens entre la justice et les élus ruraux

L'Association des maires ruraux de Charente a récemment signé une convention avec le parquet d'Angoulême visant à renforcer leur collaboration, face aux enjeux croissants de sécurité et de prévention de la délinquance en milieu rural. Portée par son président Xavier Triouillier dans l'élan de la création récente de l'AMR16, la convention vise à informer les élus des différents dispositifs parfois sous-exploités, par méconnaissance ou faute d'accompagnement.

Parmi les mesures phares, une communication renforcée est instaurée. Grâce à un référent dédié, les maires pourront signaler rapidement les délits constatés, tandis que le parquet leur fournira des informations sur les suites judiciaires. En cas d'infractions, les maires bénéficieront d'un suivi personnalisé. Des formations seront par ailleurs proposées pour sensibiliser les élus sur des dispositifs tels que les rappels à l'ordre, les transactions municipales et le travail non rémunéré dans le cadre d'infractions mineures. Les maires auront en outre la possibilité de réaliser une immersion dans un tribunal pour mieux comprendre l'organisation judiciaire.

Pour Xavier Triouillet, « *ce partenariat constitue un levier essentiel pour renforcer la sécurité dans les communes rurales, lutter contre le sentiment d'insécurité et valoriser le rôle des maires dans la prévention de la délinquance. Cette démarche reflète la volonté de l'AMR16 de placer les élus ruraux au cœur des réponses aux enjeux locaux* ».

HAUTS-DE-FRANCE — **CULTURE**

Les AMR et la Drac portent ensemble le dispositif Villages en fête

Parmi les 23 mesures du Plan Culture et Ruralités du ministère de la Culture, le dispositif « Villages en fête » vise à soutenir des projets valorisant les pratiques culturelles festives et collectives ancrées dans les territoires (chant choral, danses, contes, carnaval, théâtre...). Fruit des relations nouvelles tissées entre les Maires ruraux et la Drac des Hauts-de-France, cette dernière a proposé aux AMR de la région d'être les partenaires directs du déploiement de la mesure et d'intégrer le comité de suivi de la mesure. Un exemple, à la suite du Printemps de la Ruralité, de l'attention nouvelle qui est demandée aux Drac vis-à-vis des élus ruraux. Car, au-delà de ce cas précis, lié à l'activisme des maires ruraux du Nord, rappelons que la circulaire demande aux Drac de veiller, partout en France, à identifier au sein de leur service un interlocuteur ruralité dédié en particulier aux maires ruraux (mesure n°20). ●

71 — SAÔNE-ET-LOIRE — **CULTURE**

Dresser le portrait de la commune avec ses habitants

Initiatives locales

David Cordeiro **– Iguerande**
(1 000 hab. / 2 150 ha.)

Le projet : Mise en récit de la commune à travers des ateliers d'écriture et d'expression artistique en collaboration avec les habitants.

Le déroulement : La commune a été la première à expérimenter les "Explorations Sensibles", une démarche menée par le bureau d'études Blossom Territoires, qui vise à brosser un portrait sensoriel et émotionnel des territoires ruraux, en s'appuyant sur les récits et les perceptions des habitants. L'objectif est de mieux comprendre l'identité profonde de la commune tout en orientant son développement futur.

L'expérimentation, qui s'est déroulée entre octobre et décembre, a mobilisé soixante-dix participants. Après une immersion complète dans la vie communale et une étude documentaire approfondie, plusieurs ateliers ont été organisés. Le premier portait sur l'attachement, l'identité et l'hospitalité d'Iguerande, tandis que le second invitait les participants à écrire leur vision de l'avenir de la commune. Les enfants de l'école primaire ont également participé à des ateliers créatifs leur permettant d'exprimer leur attachement au village et leurs aspirations.

Le résultat de ce travail collectif a été présenté en décembre dans une exposition au tiers-lieu "La Fabrique du Nouveau Monde", un espace de partage culturel installé dans l'ancienne médiathèque. Les visiteurs ont découvert des photos, des récits et des capsules sonores mettant en lumière la diversité des regards

© Iguerande

et des sensibilités. Avec les "Explorations Sensibles", Iguerande explore une nouvelle manière de fédérer ses habitants autour d'un récit commun, en valorisant les liens humains et l'émotion. Avec ce travail, le maire David Cordeiro démontre qu'une commune rurale peut innover tout en restant fidèle à son identité.

Le conseil du maire : « *Les restitutions de portraits sont toujours émouvantes, parce que les gens n'ont pas l'habitude que l'on parle de leur territoire de cette façon. C'est une nouvelle manière plus humaine et sensible de capter leur attention et de les emmener sur des grands projets.* » ●

www.amrf.fr/initiatives-locales

LE PROGRAMME ERRE

DES ÉLUS ENGAGÉS POUR SOUTENIR LES FEMMES EN MILIEU RURAL

REPÉRÉ POUR VOUS

Dominique Chappuit, vice-présidente de l'AMRF et référente nationale du programme ERRE a été l'invitée du dernier épisode du podcast "Les Nouvelles Filles de la Campagne" produit par Sandrine Plancke pour présenter le programme ERRE et les actions menées en faveur des femmes et de la lutte contre les violences dans les communes rurales.

À retrouver sur toutes les plateformes de podcast.

Jouer collectif pour une société plus égalitaire

Les 22 et 23 novembre à l'invitation de son partenaire « Élues Locales », l'Association des Maires Ruraux de France a participé aux 13e Journées Nationales des Femmes Élues organisées à Paris. Grâce au stand dédié à son programme ERRE (merci à Cyril Cibert de l'AMR86 pour sa présence et son investissement), de nombreux participants ont eu l'opportunité de discuter et de se renseigner sur le dispositif mis en place par l'AMRF.
Par ailleurs, l'AMRF a présenté son action lors d'une séance plénière, avec l'intervention de Rachida Laoufi Saber, référente départementale de l'AMR70, aux côtés des intervenants de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains. Cette intervention a mis en lumière l'importance d'accompagner les élus des zones rurales, souvent confrontés à des défis spécifiques.
Ces journées ont constitué un cadre idéal pour le partage d'idées, la solidarité et la promotion d'une gouvernance locale plus inclusive, et de réaffirmer l'engagement de l'AMRF en faveur de l'égalité. ●

81 — TARN

Une convention quadripartite symbole d'un fort engagement pour les femmes en milieu rural

Le 28 novembre, un événement marquant s'est déroulé à Albi, dans les locaux de la Préfecture du Tarn, avec la signature d'une convention quadripartite entre l'association des maires ruraux du Tarn, l'État, Paroles de femmes et le CIDFF, en présence de Dominique Chappuit, VP de l'AMRF en charge du programme ERRE.
Chacun des signataires a rappelé ses engagements et l'intérêt de cette mise en réseau qui émane de l'appel à manifestation d'intérêt interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu rural de 2021, dont l'association des maires ruraux de France a été lauréate. Le CIDFF81 pour ses actions essentielles pour l'accès aux droits des femmes et la lutte contre les violences, Paroles de Femmes, pour son travail afin de soutenir les femmes en difficulté et promouvoir l'égalité, et l'AMRF pour son dispositif "Élu rural relais de l'égalité" qui permet de sensibiliser et accompagner les élus dans la mise en place d'actions en faveur des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
Devant Sébastien Simoes, le secrétaire général de la préfecture du Tarn, qui a salué cette collaboration essentielle pour construire un territoire plus juste et égalitaire, Patrick Carayon, président de l'AMR81, s'est félicité de cette convention qui est le marqueur de l'engagement des maires ruraux pour l'égalité femmes-hommes dans leurs territoires. Concrètement, cette convention scelle des engagements forts pour améliorer la vie des femmes en milieu rural selon trois objectifs principaux :
• Renforcer les droits des femmes : en facilitant l'accès à l'information, aux services et aux dispositifs d'aide.
• Renforcer le travail partenarial : en favorisant la collaboration entre les acteurs locaux pour une action plus efficace et coordonnée.
• Optimiser l'action du CIDFF et de Paroles de Femmes : en permettant une intervention rapide et efficace "dès le premier mètre" pour répondre aux besoins des femmes.
Enfin, la signature de cette convention est un signal fort pour l'égalité femmes-hommes dans le Tarn. Elle témoigne de la volonté commune de tous les acteurs de construire un territoire plus juste et inclusif pour toutes et tous. ●

© AMRF

Merci à Judith Ajchenbaum et Régine Mouliade les deux référentes départementales ERRE pour leur engagement à la mise en œuvre de cette convention.

Des mobilisations variées en marge de la journée du 25 novembre

01 — AIN — Arlette Berger, déléguée ERRE pour l'AMR01, a été invitée à intervenir à l'occasion de l'événement organisé par la préfecture de l'Ain pour la journée mondiale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, en présence de la Préfète, la Présidente du Tribunal judiciaire, la Procureure, la gendarmerie et la police.

21 — CÔTE-D'OR — Nathalie Gavoille, référente départementale ERRE en Côte-d'Or, et par ailleurs vice-présidente de l'AMR21, a présenté les actions menées dans le cadre du programme piloté par l'AMRF à l'occasion d'un colloque "Violences et résilience", organisé par l'association Fruits de vie, les 23 et 24 novembre derniers, à Arc sur Tille. Avec des expositions et des tables rondes, l'événement a permis de présenter des initiatives locales et institutionnelles qui permettent d'accompagner les personnes victimes de violence.

24 — DORDOGNE — À Sarlat, le 20 novembre, un temps d'échanges et de réflexions a été organisé par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) en présence de Marion Lafaye, maire de Vendroie et référente départementale ERRE, en appui sur une conférence d'un professeur en psychologie et santé clinique.
Par ailleurs à Eymet, avec l'appui du référent communal ERRE, une rencontre des professionnels, salariés et citoyens engagés s'est tenue le 30 novembre sur le thème de la sensibilisation à la lutte contre les violences intrafamiliales, avec au programme la diffusion de deux courts métrages proposés par l'association « L'Îlot Femmes » et la projection du film « Il nous reste encore demain », sur le thème des violences sexistes et intra familiales.

30 — GARD — À Bouillargues, le 26 novembre, une soirée dédiée aux maires luttant contre les violences conjugales était organisée par l'AMR30. Une conférence animée par la référente ERRE départementale Julie Lopez Dubreuil, maire de St-Jean-du-Pin, suivie de débats sur le rôle des maires dans le cadre des violences conjugales. Ces échanges concrets ont permis de partager les connaissances de chacun et de mieux comprendre le phénomène des violences conjugales pour mieux agir et accompagner les victimes.

47 — LOT-ET-GARONNE — Une démarche innovante a été mise en place par les membres de l'AMR47 et leur référente départementale ERRE Dominique Roman, maire de Beuziac, en appui sur l'association Chrysalide 47. Pour libérer la parole et parler des violences sexistes et sexuelles ainsi que de la prise en charge des victimes, deux soirées de théâtre dit "thérapeutique", autour d'une pièce écrite et jouée par six femmes qui ont subi des violences conjugales, ont été organisées les 22 et 23 novembre, dans les théâtres de Casseneuil et Miramont.

70 — HAUTE-SAÔNE — Rachida Laoufi-Saber, référente départementale ERRE, est intervenue dans un grand entretien sur la radio locale « Comtoise Radio » pour parler de la journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, et présenter l'action des Maires ruraux. Occasion de valoriser les plus de 160 référents communaux dans ce département pionnier du déploiement du programme des élus ruraux relais de l'égalité.

78 — YVELINES — Ils ont récidivé ! Après un premier clip musical en 2023, l'AMR78 a mis en ligne une nouvelle vidéo à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Autour de leur référente départementale Corinne Rostan, maire de Mittainville, la trentaine d'élus engagés localement ont fédéré leurs collègues pour reprendre en chœur l'air de la chanson « Résiste » de France Gall, dont ils ont adapté les paroles pour leur redonner un sens : « Résiste, ne sois pas dans la liste ». Avec plus de 2 000 vues, leur clip est un appel aux victimes à pousser les portes des mairies pour les aider à sortir de la spirale de violence, et une façon d'affirmer la volonté des élus d'être des partenaires engagés et des acteurs majeurs de la lutte contre ces violences.

85 — VENDÉE — Une grande journée dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes a été organisée le 23 novembre sur l'Ile de Noirmoutier. Autour de stands d'informations des associations, d'expositions sur les relations hommes-femmes, de propositions artistiques et d'une table-ronde ressemblant deux autrices engagées, la journée a donné lieu à une présentation détaillé du dispositif ERRE par Catherine Maupetit, juriste-victimologue, membre du conseil scientifique de l'AMRF et engagée de longue date auprès des membres de l'AMR85 et de leur référente départementale Catherine Masson Soulard, maire du Puy-de-Serre.

N'hésitez pas à contacter le chargé de mission ERRE de l'AMRF : clement.herboux-dubois@amrf.fr

green on
solutions vélo

Depuis 2009
Pionnier du vélo partagé

La mobilité douce arrive dans vos communes !

Green On, pionnier du vélopartage électrique depuis 2009, déploie des flottes de vélos électriques et leurs stations de recharge dans les communes rurales.

Un service sur-mesure, accessible aux collectivités de toutes tailles, à partir de 5 vélos à assistance électrique.

Offrez à vos habitants et agents une solution écologique, pratique, et accessible pour leurs trajets du quotidien.

Rejoignez-nous et équipez votre commune dès aujourd'hui !

Ville de Six-Fours les-Plages · Grand Châtellerault Communauté d'agglomération · Pays d'Opale Communauté de communes · Communauté de Communes des Portes de Vassivière · Vallée d'Ossau Communauté de communes · Vallée de l'Homme Communauté de Communes

06 63 41 12 36 · www.green-on.fr · contact@green-on.fr

TRANSITION

Les communs, une piste pour aborder les transitions dans les communes rurales

La question des « Aménités rurales et des biens communs naturels » constituait le deuxième axe travaillé en 2023 par les membres du Grand Atelier des Maires ruraux pour la transition, piloté par la vice-présidente de l'AMRF, Fanny Lacroix. Afin d'aller plus loin sur la caractérisation de ces biens communs, l'AMRF en a fait le thème de la seconde rencontre thématique de 2024 du Grand atelier, en confiant à deux chercheurs reconnus de poser leur regard scientifique sur le sujet.

Il est aujourd'hui partagé que la présence de biens communs naturels, comme « la forêt, l'eau, la terre et la biodiversité », dans les territoires ruraux est un levier pour défendre la commune rurale comme « espace politique de la transition écologique » (résolution générale du Congrès de 2023). C'est sur cette base que les membres du Grand Atelier ont repris leur bâton de pèlerin, avec pour objectif d'organiser une journée thématique sur les communs. L'enjeu de cette journée s'est formalisé sur la manière de réfléchir aux pistes pédagogiques d'appropriation par les maires ruraux des concepts et de la pratique de communs, et de montrer comment les élus peuvent être les déclencheurs d'une dynamique de transition.

C'est ainsi que les membres du Grand Atelier se sont réunis le 6 décembre au Hub des Territoires à Paris. Animée par les équipes d'Oxalys et de La Coop des Communs, cette séquence a été ouverte par les partenaires de la Caisse des Dépôts et de la Banque des Territoires. Pour rentrer dans le vif du sujet, deux témoignages concrets autour de l'instance élus-habitants Agoractive mise en place par le PETR de l'Ariège et d'un pacte intercommunal sur le pastoralisme dans les Cévennes sont venus illustrer la dimension concrète des Communs, avant une clarification théorique du concept et de ses implications par l'équipe de la Coop des Communs.

Les élus se sont ensuite répartis en ateliers thématiques mettant en situation les participants dans des communes rurales fictives concernées par des problématiques autour de quatre ressources naturelles : la forêt, l'eau, les sols et le paysage. L'objectif était de questionner les limites des cadres de gouvernance conventionnels dans la gestion des usages et des conflits autour de ces ressources afin d'explorer l'intérêt de la démarche des Communs. ●

Jean-François Joye | **Professeur de droit public, codirecteur de la chaire Valcom de l'Université Savoie Mont-Blanc***

Quels sont les points de tension principaux par rapport aux enjeux de transition ?

Il y a trois problèmes. D'abord l'État, avec une position aujourd'hui de la puissance publique qui ne permet pas de préparer la société de demain. Nous avons des sociétés fragiles, avec un État qui n'est plus jugé assez protecteur. Que cela soit une vérité ou un ressenti des populations, le constat est que l'imaginaire de l'État fort et expert vacille, alors que la question qui émerge est plutôt de savoir ce que l'on met à côté, en renfort. À mon sens, l'un des écueils majeurs d'aujourd'hui, c'est que nous sommes profondément étatisés, à tel point que l'on n'arrive plus à penser sans la matrice de l'État. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut se passer de l'État, mais qu'il faut travailler autrement avec, et que le service public est amené à muter.

Le second blocage se joue à l'échelle des individus. Comment faire en sorte que les individus prennent soin de leur environnement ? Il s'agit pour cela surtout de restaurer la confiance entre les forces sociales pour leur laisser la créativité de la co-construction, afin de reconnaître que l'expérience de vie des territoires de chacun peut compter. Enfin le rapport nature-culture de nos sociétés mérite d'être retravaillé. Cela passe par la reconnaissance des aptitudes des citoyens, et notamment leurs pratiques des savoir-faire immatériels, comme l'affouage par exemple.

Quel est historiquement le fondement des communs, et comment les réhabiliter ?

Les communs fonciers ancestraux, mis de côté avec l'apparition de la propriété individuelle, alors que pluri-centenaires, sont toujours présents en France surtout dans les milieux ruraux et de montagne. Ce sont des patrimoines collectifs construits autour d'un foncier qui fédère et implique. Dans les communs fonciers ancestraux, vous avez des droits collectifs d'usage (couper du bois, prendre de l'eau, faire paitre des animaux…) mais en contrepartie vous réalisez des « corvées », du temps à y donner. Dans ces communs fonciers ancestraux, les droits d'usage sont attribués à une communauté, celle d'aujourd'hui et de demain. L'être humain est relativisé dans le système, il a comme « dépôt sacré » une ressource naturelle, un patrimoine qui engage.

> ***« Reconnaître la notion de communauté et mettre en pratique le principe de subsidiarité »***

Deux leviers d'actions peuvent être proposés pour replacer le citoyen en position active et mettre en place cette approche : réhabiliter les communs fonciers ancestraux qui subsistent ou créer des néo-communs avec de nouvelles formes de gouvernance (dialogue collégial, association…). Mais ces néo-communs reposent souvent sur la dynamique insufflée par un seul élu (qui peut partir) et n'ont pas forcément de foncier à disposition ; il y a donc un problème de robustesse.

Pour les consolider, il faudrait davantage reconnaître la notion de "communauté" et mettre en pratique le principe de subsidiarité (malheureusement peu commun dans la culture française). Cela nécessite de structurer le statut de tous ces acteurs bénévoles en se posant la question de leur gratification au service de l'intérêt collectif, avec des exonérations fiscales par exemple.

Pourquoi les Maires ruraux ont-ils un rôle à jouer ?

Avec les communs, les élus de l'AMRF ont selon moi une opportunité unique de créativité et d'expérimentation en articulant le travail collectif d'appropriation en atelier, avec de l'expérimentation sur le terrain où se situent les communs fonciers ancestraux.

Cela a en plus le mérite d'apporter une réponse complémentaire au problème du statut des maires, dont l'une des questions est de savoir comment gratifier socialement et intellectuellement les élus ? Le travail sur les communs peut répondre à cela, car il demande de lâcher prise par rapport aux injonctions administratives et de prendre des risques : c'est un renforcement de la capacité à faire de l'élu, et donc de l'attractivité de la fonction.

Enfin, par rapport à l'échelon intercommunal qui est revenu souvent dans vos débats, c'est bien plutôt le chantier de la coopération intracommunale qui est vraiment nécessaire aujourd'hui. L'intercommunalité, on sait ce que ça produit, c'est fonctionnel dans beaucoup de registres, mais elle est extrêmement déshumanisante sur plein d'aspects. ●

* La chaire VALCOM (« Valoriser les communs fonciers ») réunit des universitaires et des partenaires (élus, acteurs de terrain, habitants, etc.). Son travail est ciblé en ruralité sur la question des communs « ancestraux » et historiques, avec la volonté d'en faire des outils pour les territoires.

Samuel Aubin | **Sociologue, directeur du Collège des transitions sociétales***

Quel est l'intérêt de cette approche par les communs pour la transition écologique ?

Avec les très fortes questions qui vont se poser demain sur l'accès aux ressources et leurs modalités de gestion, l'approche par les communs est une voie complémentaire entre la régulation par le marché et la régulation par l'action publique.
Dans l'approche des communs, la question des points de départ, c'est-à-dire l'étape de problématisation, est je crois fondamentale. D'abord parce qu'en France on cherche sans cesse à travailler l'acceptabilité des solutions, sans s'être mis d'accord sur les problèmes. Ensuite, parce que ce qui est intéressant, c'est de pouvoir enquêter ensemble à l'échelle d'un territoire sur ce qui fait problème et sur les solutions à apporter. Par rapport aux doutes que vous avez en tant qu'élus sur le fait que « c'est très compliqué de mobiliser les habitants sur ces sujets », réfléchir sur les communs, c'est devenir enquêteur ensemble pour identifier collectivement des problèmes qui vont intéresser les habitants. Évidemment aller les chercher sur des problèmes qui ne les concerne pas, c'est plus compliqué, mais si on effectue ce travail d'enquête ensemble, là on constitue des publics.

« Amener les communs dans le débat politique et porter des expérimentations très concrètes sur les territoires »

La question clé dans l'approche par les communs, c'est d'identifier les interdépendances dans lesquelles nous sommes pris. Cela va poser des questions considérables, mais il y a là un enjeu majeur et très concret dans les territoires à les identifier ensemble. Si on n'en a pas conscience, on va continuer à essayer de faire comme si chacun d'entre nous pouvait gérer ces questions par lui-même. Dès lors, pour répondre à l'une des questions de la journée : comment constituer ces communautés d'acteurs propres aux communs ? Ma conviction est que cela passera par des acteurs qui vont reconnaître des interdépendances entre eux.

Comment faire pour entamer cette démarche de communs ?

Pour créer des communautés permettant une gestion en commun, on a d'abord intérêt à reconnaître les sociabilités existantes, en se demandant comment les sociabilités ordinaires qui existent entre habitants, les voisinages, etc., peuvent être le support des mobilisations potentielles. Ensuite, pour faciliter l'émergence de ces dynamiques de coopération et les alimenter, il faut prendre en compte le rôle déterminant des personnes, et non pas uniquement des acteurs qui portent des intérêts. Les gens demandent à contribuer à la détermination des finalités. Dès lors, pour construire des instances sollicitant les habitants, il faut aussi savoir accueillir la parole et se former pour permettre la libre-expression.

Pourquoi est-il important que l'AMRF s'en saisisse ?

La formule des ateliers de l'AMRF est un très bon endroit pour qu'un premier cercle de maires commence à s'approprier ces concepts en petit comité. Mais on le voit, tout cela pose une question énorme sur le besoin de formation autour de ces dispositifs. C'est formidable que l'AMRF s'empare de ce sujet-là, avec ce double enjeu d'amener les communs dans le débat politique en proposant de nouvelles façons de formuler les choses, et en même temps de porter des expérimentations très concrètes sur les territoires. ●

* Le Collège des transitions est une plateforme de coopération et d'action-recherche dans les Pays de la Loire entre 38 partenaires (État, régions, deux départements, les syndicats d'énergie, la chambre d'agriculture régionale, l'ADEME, des assos spécialisées, etc.) ayant pour objectif d'accompagner les territoires sur les questions de transition écologique.

DÉFINITIONS

« Les Communes rurales gèrent des espaces variés qui représentent 88% du territoire national et comprennent les biens communs naturels. » (Résolution générale *La commune rurale, espace politique de la transition écologique*, AMRF, octobre 2023)

« Les Biens communs désignent les choses communes à l'usage de tous, nécessaires à l'exercice de nos droits fondamentaux (eau, forêt, places publiques, réseaux de transports, internet, etc.) et à préserver d'une propriété « excluante » (privée ou publique). » (Coop des Communs)

« Les Communs impliquent une communauté qui s'organise pour protéger une ressource et une gouvernance visant à cette protection, visant l'accès universel à la ressource et à la régénération conjointe de la communauté et de la ressource. » (Coop des Communs)

PanneauPocket

L'APPLICATION D'INFORMATIONS ET D'ALERTES N°1 EN FRANCE

+ de 12 500 collectivités sont déjà équipées !

Appli personnalisable selon vos besoins

Expérience utilisateur simple

SAV 7/7

Diffusion sur l'appli, site internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux en 1 seul clic

09.71.29.27.43
contact@panneaupocket.com
www.panneaupocket.com

Partenaires officiels

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Gendarmerie nationale